



Pêche de sauvetage Rivière de la Vienne

TROYES, le 4 août 2022

1. Caractéristiques du site d'intervention

- ✓ Opérateur : FDAAPPMA 10
- ✓ Département : Aube (10) ;
- ✓ Commune : La Rivière-de-Corps, Saint-André-les-Vergers, Sainte-Savine ;
- ✓ Cours d'eau : La Vienne
- ✓ Statu foncier : Non domanial
- ✓ Masse d'eau : FRHR10-F0770600
- ✓ Catégorie piscicole : Première
- ✓ Domaine piscicole : Salmonicole
- ✓ Contexte piscicole : La Vienne
- ✓ AAPPMA concernée : Aucune
- ✓ Date d'intervention : 03/08/2022

2. Description de l'opération

Suite à d'importants assècs sur la rivière Vienne, une pêche de sauvetage a été réalisée pour assurer la survie des poissons coincés dans des poches d'eau. L'opération s'est portée sur les communes de la Rivière-de-Corps, de Saint-André-les-Vergers et de Sainte-Savine. Les poissons pêchés ont été relâchés au niveau de la commune Troyes dans le canal de Trévois. Le lieu de lâcher correspond au tronçon de rivière possédant les capacités d'accueil et de survie des truites, le plus proche du lieu de sauvetage en cette période. La carte sur la page suivante, détaille les tronçons prospectés et la zone de lâcher.



Cette opération a permis de contacter les espèces suivantes : truite farios, vairon, loche franche, épinochette, carassin doré et gardon. Certaines espèces étaient très représentées, notamment les truites farios avec plus de 200 poissons répartis sur différentes cohortes. Les autres taxons étaient moins représentés.



Carte de localisation des zones prospectées pour la pêche de sauvetage de la Vienne.

